

Date de la convocation	3 décembre 2025
Membres en exercice	182
Présents	66
Représentés	41

## CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025

n°D20251212 - 12

**Objet : Acceptation des résultats du budget annexe de l'Assainissement du Muretain Agglomération pour la commune de Saint-Lys.  
 Transfert total de résultats.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

**Considérant** que cette collectivité a transféré la compétence Assainissement le 01/01/2025 ;

**Considérant** que dans le cadre de ce transfert, cette collectivité a effectué le bilan de clôture de son budget annexe et en a repris les résultats au sein de son budget principal ;

**Considérant** que la collectivité

**Vu** le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

### Décide

**Article 1** : d'accepter le principe du transfert de la totalité de ce résultat ;

**Article 2** : d'approuver ce transfert dans la section d'exploitation pour un montant total de + 1 021 098,06 € (résultat excédentaire) et pour la section d'investissement pour un montant total de + 171 378,31 € (résultat excédentaire) ;

**Article 3** : d'intégrer ces montants dans le budget annexe de l'Assainissement de Réseau31 selon la répartition mentionnée ci-dessus.

Résultat du vote	Pour	107	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

**Sébastien VINCINI**

Président

